

#### ARTICLE 1

Toute personne adhérente à l'association est déclaré et considérée Noir au préalable et définitivement à condition d'être marié avec une personne noire et en ayant des enfants ou alors en étant adhérents a l'association depuis 14 années consécutives, une carte d'adhésion faisant office de carte de nationalité Eben San (sang noir) sera délivré.

#### ARTICLE 2

Statuts de l'association : Eben San

Toute personne Noir (adhérente) doit favoriser en tout domaines toutes personne Noir.

#### ARTICLE 3

Toute personne Noir doit inscrire ses enfants au sein de l'école Noir.

#### ARTICLE 4

Toute personne Noir doit être client uniquement au sein dans la banque Noir.

#### ARTICLE 5

Tous employeurs Noir ont pour obligation d'employer des salariés Noirs.

#### ARTICLE 6

Toute personne Noir doit participer à la réunion mensuelle.

#### ARTICLE 7

Toute personne Noir étant propriétaire doit louer ses logements uniquement à des Noirs.

#### ARTICLE 8

Les trois langues officielles sont l'Hébreu tant Biblique que moderne, le Créole Haïtien, le Lingala, et le Swahili.

#### ARTICLE 9

Que toutes personnes (Noir) adhérente revendique le Nationalisme Noir.